

dérable que la mobilité au Danemark ou dans certains autres petits États européens qui ont adopté des programmes évolués de main-d'œuvre.

En terminant, je voudrais assurer la Chambre que j'ai l'intention de faire une déclaration beaucoup plus étendue sur la main-d'œuvre la semaine prochaine, lorsque l'occasion s'en présentera. J'aborderai notamment la question de la relation entre la main-d'œuvre, la Commission d'assurance-chômage et le travail. Je le répète, j'ai l'intention de parler plus longuement la semaine prochaine de mes nouvelles idées sur l'évolution de la main-d'œuvre au cours des cinq prochaines années à la lumière, j'espère, d'une politique industrielle émergente pour le Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Durant quel débat?

L'hon. M. Mackasey: Durant le débat sur le budget.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Allons-nous tous vous entendre?

L'hon. M. Mackasey: Vous m'entendrez. Je ne parle pas longuement à la Chambre et j'espère participer au débat en question. Sinon, l'étude des prévisions budgétaires n'est pas terminée et nous pourrions la pousser plus loin que je ne l'ai fait. Pour vous donner le bon exemple, je me suis contenté de parler du bill dont nous sommes saisis. Je recommande à la Chambre les amendements qui s'y trouvent. Par la même occasion, je souligne qu'il ne faudrait pas interpréter cela comme une révision majeure d'une loi qui devra en subir une complète dans un proche avenir.

M. Nystrom: Le ministre voudrait-il répondre à une question?

M. l'Orateur suppléant: La présidence a donné la parole au député de Gander-Twillingate. Mais s'il y a unanimité et que le ministre permette qu'on lui pose une question, le député pourra s'exécuter. Y a-t-il unanimité?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

• (1240)

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je serai bref. On se préoccupe quelque peu du rôle de la femme du cultivateur, des maîtresses de maison rurales. Sont-elles admissibles à l'allocation de formation de la main-d'œuvre aux termes de la loi?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je répondrai directement, comme j'en ai l'habitude, en disant qu'à l'étape de l'étude en comité, toute la question des femmes au travail fera sans doute l'objet d'un examen approfondi. Il ne fait aucun doute que la représentante qui est membre du parti du député voudra poser quelques questions essentielles concernant la définition de l'expression «un an de formation» et voudra savoir si, par exemple, le travail accompli à la maison par la femme du cultivateur pourrait être ainsi défini en vertu du règlement. Je serai prêt à répondre longuement à de telles questions à l'étape de l'étude en comité.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je tiens avant tout à me joindre au ministre pour rendre hommage à son ancien collaborateur. Je sais, par expérience personnelle, ayant passé deux ou trois ans à m'occuper de main-d'œuvre pour mon parti, qu'il y a un bon nombre de fonctionnaires de son ministère qui méritent des félicitations spéciales. J'espère que la venue d'un nouveau ministre remontera le moral du ministère et que

[L'hon. M. Mackasey.]

nous ne verrons plus ce flot interrompu de circulaires restrictives qui a caractérisé le mandat du précédent ministre.

Je ressens toujours un petit sentiment d'excitation lorsque je parle de sujets concernant la main-d'œuvre ou la mise en valeur des ressources humaines ou même, pour évoquer un domaine interdit, de l'instruction. Depuis plusieurs décennies le gouvernement fédéral a très soigneusement évité de parler d'instruction étant donné que ce domaine est de compétence provinciale. Quoi qu'il en soit, tout ce qui a trait à la mise en valeur des ressources humaines, à la main-d'œuvre ou à l'éducation m'intéresse énormément. Je suis de ceux qui sont fermement convaincus qu'il existe un rapport positif entre la mise en valeur des ressources humaines et la progression économique. Les milliers d'études et d'enquêtes menées depuis des dizaines d'années démontrent que dans un pays présentant un niveau élevé de capacités et de développement des ressources humaines on trouve habituellement un niveau élevé de productivité et de développement économique. J'estime donc que nous ne pouvons nous tromper en consacrant des deniers publics au développement de nos ressources humaines à condition que ces dépenses soient judicieuses et contrôlées pour que nous en tirions le meilleur profit.

Nous approuvons la recommandation du bill supprimant les trois années obligatoires d'appartenance à la main-d'œuvre active. Nous approuvons une plus grande souplesse dans le versement des indemnités de formation. La seule question que se posent bien des Canadiens est la suivante: pourquoi le gouvernement actuel—et c'est également vrai d'autres gouvernements—a-t-il attendu depuis 1967 pour procéder à ce simple amendement qui facilite à nos jeunes leur participation à des programmes de formation? Comme beaucoup de Canadiens, je me suis demandé pourquoi il a fallu attendre cinq ans pour qu'une chose aussi évidente soit enfin soumise à l'approbation du Parlement.

Que mes commentaires soient brefs n'est nullement l'indice que je m'intéresse peu à cette question. Je vous dirai simplement que c'est là un geste positif de la part du gouvernement et qu'il assurera aux jeunes Canadiens de meilleures chances de profiter des programmes de formation de la main-d'œuvre.

Je n'ai pas été surpris des bons résultats qu'a donnés le programme de formation en emploi et dans l'industrie, programme qui sera maintenant approuvé sous forme de mesure législative. Je ne suis pas du tout étonné qu'il se soit révélé aussi efficace cet hiver. Nous avons l'impression qu'en approuvant par une loi le maintien d'un tel programme celui-ci profitera à un grand nombre de Canadiens, surtout s'il est mis en œuvre par anticipation, c'est-à-dire sans attendre que nous soyons en plein dans le marasme avant de prendre les mesures nécessaires. Dans les grandes entreprises qui connaissent une période creuse, les premières personnes touchées sont celles qui s'occupent ordinairement des programmes de formation organisés par l'entreprise en question. Je pense que, d'une manière générale, le gouvernement devrait prendre sur lui de prévoir ces crises et d'élaborer des programmes qui compléteront ceux qui ont été abandonnés. En d'autres termes, il faut prévenir plutôt que guérir. Le gouvernement devrait y faire attention à l'avenir.